DECRET

Traduction du Décret (*Decretum Urbis et Orbis*) par lequel N. S. P. le Pape ordonne l'insertion, dans les Litanies de la Sainte Vierge, de l'invocation : « Mère du Bon-Conseil, P. P. N. » (1).

Depuis que la Bienheureuse Vierge Marie, remplie des grâces de l'Esprit-Saint et resplendissante de ses lumières, accepta les desseins éternels de Dieu et le mystère de l'Incarnation du Verbe, avec la soumission et l'amour de son cœur, et qu'elle devint Mère de Dieu, elle mérita d'être appelée aussi Mère du Bon-Conseil. Instruite, en outre, des enseignements de la divine sagesse, elle se plaisait à répandre sur ses proches les paroles de vie qu'elle avait apprises de son Fils et qu'elle conservait dans son cœur.

Ce ne fut pas seulement aux noces de Cana en Galilée que les serviteurs obéirent aux conseils de cette nouvelle Rébecca ; il est permis de

(1) La Semaine religieuse de Québec, 13 juin 1903.